

FACULTE DE DROIT

Fondements romains du droit privé

NOM :

SACULIANU Doïna

Session de juin 2015

Prénom :

Doïna

Place n° :

302

Lettre de la série QCM :

A

Nombre de points :

$$3,5 + 20 + 10,5 = 34$$

Note :

5,75

CETTE EVALUATION SE COMPOSE DE 9 PAGES AU TOTAL :

- 1 PAGE DE GARDE [1 PAGE]
- 1 CAS AYANT POUR REPONSES DES QCM [1 PAGE]
- 1 CAS DONT LES REPONSES SONT A DEVELOPPER [2 PAGES]
- 16 QUESTIONS SOUS FORME DE QCM [3 PAGES]
- +
- 2 PAGES ANNEXES AVEC LES GRILLES QCM [2 PAGES]

1. L'examen dure deux heures. Aucune documentation n'est autorisée.
2. Les réponses à développer doivent être précises, exhaustives et rédigées (au stylo) de manière facilement lisible sous forme de phrases complètes et motivées.
L'espace entre les questions est en principe suffisant pour y inscrire la réponse.
3. Quant aux QCM, vérifiez que vos grilles correspondent à votre série et aux exercices. Chaque question contient aucune, une seule ou plusieurs bonne(s) réponse(s).
Cochez uniquement la/les réponse(s) correcte(s) en évitant toute rature ou correction.
Des points négatifs seront attribués aux réponses erronées.

BONNE CHANCE !

CAS I

Pour chaque proposition, veuillez indiquer par une croix, sur la grille annexée, la ou les réponse(s) vraie(s).

Des points négatifs seront attribués aux réponses erronées !

Le négociant LUCRUS lance une campagne publicitaire disant : « Nos cafés sont les meilleurs du monde. Pendant une semaine vente à moitié prix ». Il sait qu'une partie du café est effectivement d'excellente qualité, mais qu'un lot est très médiocre et même partiellement pourri. → vice caché ... dita et promissa
NERVOSUS est alléché par la publicité. Il commande et paie immédiatement une quantité importante de café pour son voisin et ami GUSTUS, qui a un magasin de café et qui est en vacances. gest aff sans mandat
NERVOSUS commence à vendre le café dans les locaux et pour le compte de GUSTUS. Par malheur on lui a livré le lot pourri. En conséquence, de retour de vacances GUSTUS constate qu'il a perdu la totalité de sa clientèle.

→ vente

Lucrus → café

Nervosus → achète

Gustus → en vacances

1) S'agissant du rapport entre LUCRUS et NERVOSUS.
Les deux sont liés par :

- a) aucun contrat
- b) un contrat d'achat-vente (*emptio-venditio*) ✓
- c) une gestion d'affaires sans mandat au nom de Gustus
- d) un contrat de mandat

2) Quant au rapport entre NERVOSUS et GUSTUS
Les deux sont liés par :

- a) un contrat d'achat-vente (*emptio-venditio*)
- b) une gestion d'affaires sans mandat ✓
- c) un contrat de mandat
- d) un contrat *sui generis* ?

3) Rapport entre NERVOSUS et GUSTUS

- a) GUSTUS est obligé de ratifier l'intervention de NERVOSUS ✗
- b) GUSTUS a une action de mandat (*actio mandati directa*) contre NERVOSUS
- c) GUSTUS a une action découlant de la gestion d'affaires sans mandat ✓
- d) GUSTUS a une action *sui generis* ?

4) Rapport entre LUCRUS et GUSTUS
Les deux sont liés par :

- a) aucun contrat
- b) un contrat d'achat-vente (*emptio-venditio*)
- c) une gestion d'affaires sans mandat au nom de GUSTUS ✓
- d) un contrat de mandat

CAS II

ULPIANUS D. 19.2.15.2

peu importe ne répose

Force majeure → nature extraordinaire et exceptionnelle
Cas fortuit → événement quel 'couage

SERVIVS pense que le propriétaire doit indemniser son fermier de tous les cas de force majeure auxquels il est impossible de résister, par exemple le débordement des fleuves, l'irruption des oiseaux ou des ennemis, ou quelque autre accident semblable. Si la défectuosité provient de la chose louée même, c'est le fermier qui supporte les risques : par exemple si le vin s'aigrit, si la récolte a été gâtée par les insectes ou la mauvaise herbe. (...)

Les amis PETRUS et PAULUS achètent ensemble un domaine agricole. Ils ont comme projet de le faire exploiter par un tiers. Ils remettent ensuite, contre 1000 sesterces par année, ce domaine à AGRICOLA qui y cultive du vin et des olives. Un jour une tempête exceptionnelle détruit des oliviers et arrache des vignes. AGRICOLA demande alors à PETRUS et PAULUS de faire replanter à leurs frais les arbres et vignes endommagés.

Rendu nerveux par ces événements et inquiet pour ses finances, PETRUS prélève une somme importante sur le compte d'exploitation du domaine qu'il a ouvert en commun avec PAULUS, joue à la loterie et perd toute sa mise. AGRICOLA vend déjà en été les olives qu'il va cueillir en automne. Paulus, qui est en colère à cause des agissements de PETRUS et inquiet à son tour par la situation économique, prétend être propriétaire des olives et interdit à AGRICOLA de les vendre.

PAULUS vous sollicite pour un avis de droit.

1.

A. Analysez le rapport juridique entre PETRUS et PAULUS.

Le rapport juridique ici est un contrat de société. c'est un contrat consensuel de bonne foi et de durée, mais synallagmatique imparfait. Les associés doivent avoir un but commun qui ne soit pas licite (ici ils ont comme but de faire exploiter par un tiers ce terrain). Ils doivent faire des apports en commun (ici ils achètent ensemble un domaine). De plus leur volonté doit durer pendant toute la durée du contrat, ici c'est le cas. Ils doivent enfin agir dans l'intérêt de la société, la fin peut être faite par le décès d'un des associés, ou par le but atteint ou par le changement de statut (en esclave) ou par l'actio intentée contre un des associés ou pour la dissolution des bénéfices et parts de la société (actio pro socio ou actio communi dividendo). → ok

B. Quels sont les moyens juridiques de PETRUS contre PAULUS ?

Etant donné que Petrus prélève une somme importante sur le compte du domaine commun, il n'agit pas dans l'intérêt de la société comme le contrat l'exige. Il perd l'argent de par sa faute, de plus il s'est engagé seul envers un tiers avec l'argent commun. Il crée des parts pour la société. Paulus peut donc demander la dissolution de la société par l'actio communi dividendo. Mais il serait plus pertinent de fin d'intenter l'actio pro socio contre Petrus, car il a manqué un devoir de contrat et ainsi dissoudre la société. + D-I ?

2.

A. Analysez le rapport juridique entre les deux amis et AGRICOLA.

On pourrait d'abord penser à un prêt à usage (un comodatum) contrat strictement unilatéral. Mais ça ne marche pas car il y a 3 personnes et il est gratuit. Donc ce rapport entre Agricola et les deux amis est un contrat de louage (locatio rei). c'est un contrat consensuel de bonne foi synallagmatique bilatéral. On a d'un côté le bailleur (le locator) ici Petrus et Paulus et le conducteur (le locataire) qui est Agricola. Les obligations principales sont que le locator doit remettre la chose au locataire en bon usage pour ainsi garder la jouissance tout au long du contrat. Le locataire ici Agricola s'engage à payer un prix pour la location et est simple détenteur. Il doit aussi garder la chose en bon forme, bien l'entretenir et la rendre à la fin du contrat en bon état. Le bailleur (ici les deux amis) n'est pas obligé d'être le propriétaire de la chose qui loue. Les actio qu'ils ont c'est pour les deux amis actio locati et pour Agricola actio conducti.

(*)

1.

A: on pouvait penser à une éventuelle copropriété
entre les deux amis. Mais ce n'est pas pertinent
étant donné que la copropriété se demande pas
d'avoir un but commun. De plus ils l'achètent
ensemble, on ne nous donne aucune information
sur la quote-part de chacun

B. Qui doit payer la replantation des arbres et vignes ?

3

Quien est il des risques ? Qui va les supporter ? Les deux amis ou Agricola ?
Le régime de risque se fait sous la forme d'équité. En cas de locatio rei, personne n'est coupable, on ne supporte les risques en cas de force majeure. En cas de cas facti, on sait que en cas de force majeure personne n'est coupable, car il était imprévisible que la nature crée autour d'oliviers et de vignes. D'après Servius (fragment D. 9 2 15 ?), il pense que le propriétaire de la chose louée doit indemniser le fermier en cas de force majeure, quand dans le cas quel que soit le propriétaire ne provienne pas de chose louée. En l'espèce ici les oliviers et le vignes d'Agricola, sont détruits.

3. Analysez le rapport contractuel entre PAULUS et l'organisateur de la loterie.

NON 05

Le rapport entre Petrus et l'organisateur de la loterie est un contrat d'entreprise (locatio operis). Le locatio est la par lequel on a une jouissance à l'autre partie. Ainsi le maître d'ouvrage (Petrus) est le locator. Il met à disposition le prix, le billet de loterie qu'il achète. On suppose que c'est entre privé que se fait le conducteur (l'entrepreneur) qui promet un résultat qui est ici le gain à la loterie. Le contrat est un contrat de moyen et de résultat. C'est un contrat bilatéral synallagm. de bonne foi et consensuel. Le résultat est la conclusion du contrat car il n'existe pas encore.

4. Qui est propriétaire des olives et qui a le droit de les vendre ?

ce domaine agricole

Les amis Petrus et Paulus l'ont acheté ensemble ce terrain. Ils sont donc les deux propriétaires. En droit romain la copropriété contrairement à la copossession était admise. Ils sont propriétaires du tout domaine ensemble et propriétaire de leur part. Ainsi ils ne peuvent vendre quand il s'agit de toucher le tout, ils doivent le faire selon les autres copropriétaires. Ils ne sont pas libre sur tout le domaine contrairement à leur quote part. Pour la possession (Animus et Corpus) on ne peut en parler ici que très vaguement, car la copossession n'est pas admise sauf pour le precarium. Donc on peut conclure que les propriétaires sont les 2 amis, car rien ne nous dit montre dans l'énoncé le contraire.

Agricola ici est le locataire des terres. Il est simple détenteur.

⊗ Désolé je pensais que c'était les olivier → Réponse fin

(verso) 6

⊗ par une tempête exceptionnelle qui arrache les vignes et détruit les oliviers. A quel date replantation.

Si on suit Servius, c'est le propriétaire, c'est à dire les deux amis qui doivent indemniser Agricola en cas de force majeure (ex. dits et autres cas semblables). Donc le temps entre dans le autre cas semblables. De plus la défectuosité ne provient pas de la faute d'Agricola. Equit aurait dû prévoir cette tempête et ainsi protéger sa récolte ? En l'espèce non il n'aurait pas pu le faire car le tempête on suppose qu'elle a tout arraché. Seul le propriétaire doit indemniser. Il lui aurait été imposs. de résister.

4. * Quid des olives qui est pro pri etate?

La propriete est une maistrise de droit. Ca laisse au proprietaire le droit de l'utiliser comme il veut, de repousser toute ingerence et de revendiquer la chose.

~~Donc~~ Ici les deux amis louent le domaine à Agricola. En louant à Agricola le domaine, ils le laissent utiliser librement les terres selon son but économique. Agricola n'est ^{qu'un} simple détenteur. Ainsi les 2 amis restent propriétaires des oliviers et des terres.

Ici on se trouve face à un tiers qui a planté des arbres et des vignes sur un domaine agricole. Les choses lui appartiennent mais on le sait aussi que la superficie cède au sol. ~~Donc il aura~~ Mais étant un simple détenteur / ~~un sous fruitier~~ (ou sous fruitier) il acquiert les fruits par la séparation et la perception.

Si les olives n'ont pas encore été cueillies elles restent attachées au fond. Donc les deux amis pourraient prétendre à la propriété. Mais Agricola aura une action ^{droit à la superficie ajoutée} pour prouver que ça lui appartient, car il a un droit à la superficie ajoutée. Ainsi si par la séparation et la perception il va acquies les fruits il sera en possession des fruits et ainsi propriétaire et.

Pour la vente, Agricola a le droit de les vendre car pour conclure un contrat de vente il n'était pas nécessaire d'être le propriétaire. Fallait les avoir en par une bonne cause (iusta causa) pour que la vente ne soit nulle. Ici il a un droit sur les olives. Il est donc fruitier. Il ne peut lui interdire de les vendre.

De plus aussi pour le terrain, les deux amis ont la copropriété: ils sont les deux propriétaires sur toute la partie.

Très bien !!!

2.6.

* Ainsi Agricola peut intenter une actio conducti pour se faire indemniser les frais de la plantation.

QUESTIONS A CHOIX MULTIPLES

Pour chaque proposition, veuillez indiquer par une croix, sur la grille annexée, la ou les réponse(s) vraie(s).

Des points négatifs seront attribués aux réponses erronées !

1) Le Corpus iuris civilis de Justinien: ⁶

- a) contient le *Codex Hermogenianus*.
- b) contient les *Digesta*.
- c) contient les *Institutiones* de Gaius.
- d) a été compilé à Rome. ^x Constantin. ^x

OR LT
const

civile
→ gentium

2) Le fondement du droit civil et du droit universel :

- a) Le droit des gens (*ius gentium*) est le droit commun à tous les hommes. ^x
- b) Le droit civil (*ius civile*) découle exclusivement de la raison naturelle (*ratio naturalis*).
- c) Les normes de droit des gens et de droit civil ne s'excluent pas mutuellement, mais se complètent.
- d) Le droit civil (*ius civile*) est historiquement plus jeune que le droit des gens (*ius gentium*).

Jury

3) Les Douze Tables : ^{OK}

- a) Ont été promulguées au début de la République romaine. [✓]
- b) Sont les toutes premières lois écrites que les Romains appliquèrent.
- c) Avaient pour but d'assurer une certaine publicité des normes juridiques en vigueur.
- d) Régissent uniquement les délits contre la personne. ^x faux

cod

4) Le mariage et sa dissolution :

- a) La capacité de discernement des époux est une des conditions de validité du mariage. [✓]
- b) La polygamie est le principe, et la monogamie l'exception. ^x
- c) La cessation de la vie commune met un terme au mariage. ^{✓ ✓}
- d) A la dissolution du mariage, la femme peut exiger la restitution de la dot en exerçant l'actio rei uxoriae. [✓]

5) Les esclaves et les affranchis :

- a) L'esclave est une res nec mancipi. ^{faux}
- b) Par l'affranchissement, l'esclave obtient la liberté et la citoyenneté romaine grevée de restrictions. [✓]
- c) L'esclave n'a pas de statut propre : il ne peut exercer de droits qu'indirectement, à travers son maître. [✓]
- d) Le maître ne répond pas de l'obligation contractée par l'esclave avec un tiers, lorsque l'esclave use du peculium mis à sa disposition par le maître. ^x

libre escl = c.

6) La capacité civile :

- a) La jouissance des droits civils de l'homme libre, citoyen, né au sein d'une famille, commence par la naissance. ^{-> sur nom}
- b) L'enfant qui n'est pas encore né (*nasciturus*) peut déjà être provisoirement sujet de droit. [✓]
- c) La jouissance des droits civils finit avec la mort de la personne. [✓]
- d) Les enfants de la famille sont soumis à la puissance de leur père aussi longtemps qu'ils vivent en famille sans être émancipés.

7) A propos des « choses » (*res, corpus*) :

- a) Les choses de droit divin comprennent : les choses sacrées, les choses religieuses et les choses saintes. [?]
- b) Le raisin, l'huile et l'argent sont des choses consommables et fongibles à la fois. ^{ou peut les remplacer}
- c) Tant une œuvre d'art unique qu'une loge sur mesure constituent des choses non fongibles. ^x
- d) Le transfert de la chose accessoire entraîne nécessairement celui de la chose principale. ^x

8) **L'usufruit :**

- a) Est une servitude foncière. *a us us*
b) L'usufruitier acquiert les fruits par séparation. *all → plus de inond. avus*
c) L'usufruitier peut transférer l'exercice de son droit à un tiers. *x*
d) L'usufruitier est simple détenteur de la chose grevée d'usufruit. *✓*

9) **La possession :**

- a) La copossession était admise par principe en droit romain. *x*
b) Le créancier gagiste a la capacité de défendre sa maîtrise de fait par les interdicts possessoires. *a - mixte / sans*
c) Le possesseur, dénué de titre de propriété sur la chose, est au bénéfice de l'action en revendication. *✓*
d) La possession est maintenue *animo solo* sur un pâturage rendu inaccessible du fait de l'hiver.

10) **La propriété :**

- a) L'usucapant doit être de bonne foi au moins au moment précis où il commence à usucaper.
b) Le droit romain autant que le droit suisse connaissent le régime de la copropriété par étage.
c) Il y a alluvion lorsque des blocs de terre d'un champ sont emportés par un fleuve et qu'ils se fixent sur un autre terrain. *all → rivières avus → terres*
d) Les copropriétaires peuvent remédier à un mélange non voulu en recourant à l'action en partage.

11) **Le contrat de vente (emptio-venditio) :**

- a) L'acheteur s'engage à payer le prix de vente en argent. *✓*
b) Un contrat de vente soumis à une condition suspensive est parfait dès sa conclusion. *faux*
c) Le contrat de vente est un contrat synallagmatique imparfait. *paris*
d) La garantie pour les vices matériels cachés doit être donnée de manière explicite, contrairement aux *dicta et promissa*.

12) **Le contrat de mandat (mandatum) :**

- a) Le mandat est par principe valable s'il n'est pas gratuit, sauf disposition contraire des parties. *gratuit*
b) Seul le mandant est doté d'une action du mandat au sens strict (*actio mandati directa*).
c) Est un contrat bilatéral parfait. *impa*
d) Dans la conclusion d'un contrat avec un tiers pour le compte du mandant, seul le mandataire est directement engagé.

13) **Condition et terme :**

- a) Une stipulation est conditionnelle s'il est certain que l'événement futur se produise. *cond. - ince.*
b) L'on parle de condition casuelle si la réalisation de la condition dépend de la volonté d'une des parties. *terme*
c) Si la réalisation de la condition est impossible dès sa stipulation, la stipulation est nulle.
d) Le débiteur peut s'exécuter avant le terme, s'il le souhaite.

14) **L'extinction de l'obligation contractuelle :**

- a) La dation en paiement ne nécessite pas l'accord préalable du créancier. *extinc*
b) En principe, par confusion du débiteur et du créancier, la dette s'éteint.
c) Pour le cas d'un *bonorum emptor*, la compensation avec le bien du cocontractant n'est possible que si les biens sont cumulativement de même nature, genre et qualité. *✓*
d) Par l'effet de la novation, l'obligation initiale n'est pas anéantie.

15) **La responsabilité délictuelle :**

- a) L'action pour vol est ^{actio furti} uniquement à disposition du propriétaire de la chose volée, à l'exclusion de tout tiers. (sans)
- b) L'action pour vol ne permet que de réclamer le simple du prix de la chose volée.
- c) En cas d'atteinte à l'honneur, l'action peut en principe être intentée par le *pater familias* pour les membres de sa famille qui avaient subi une injure.
- d) Par définition, le brigand, tout comme le voleur, use de la violence à l'égard de la victime lors de la soustraction du bien.

16) **La responsabilité aquilienne :**

- a) La loi du talion est toujours applicable dans la *lex Aquilia*. X
- b) L'analyse par le juge de la faute et de l'illicéité constitue le raisonnement en droit.
- c) Le dommage doit relever tant d'une altération matérielle de la chose que d'une perte patrimoniale, en découlant. (sans)
- d) Est, à l'origine, non pas une responsabilité pour faute, mais une responsabilité objective. (sans)

Code candidat 1 3 3 2 1 9 7 1

Nom S A C L L T A N U

Prénom D O I N A

Remarques :

Cette fiche doit être remplie avec un stylo ou feutre noir.
Veuillez inscrire vos code, nom et prénom en lettres majuscules.
Veuillez éviter toute rature ou correction.

Vous devez cocher à l'intérieur des cases sans les dépasser de la manière suivante.



	A	B	C	D
Q1	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q2	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q4	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Code candidat 1 3 3 2 1 9 7 1

Nom S A C U L T A N U

Prénom D O I N A

Remarques :

Cette fiche doit être remplie avec un stylo ou feutre noir.
Veuillez inscrire vos code, nom et prénom en lettres majuscules.
Veuillez éviter toute rature ou correction.
Vous devez cocher à l'intérieur des cases sans les dépasser de la manière suivante.



	A	B	C	D
Q1	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q4	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q6	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q7	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

	A	B	C	D
Q9	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q10	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q11	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q12	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q13	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q14	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q15	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q16	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>